



Lignes Bleues



La pensée
du jour

C'est lorsque je me suis arrêté que je me suis rendu compte de la chance que j'avais.

Ca va encore jaser dans les chaumières

Deux Blue Friends Days en 6 mois, on en causera encore pendant un petit temps. Mais c'est pas de notre faute si c'est super convivial. Certains nous ont dit que c'était exceptionnel de pouvoir profiter de la vie comme ça. On ne peut pas leur donner tort : on en a qu'une, de vie !

C'est cadeau !

Nous ne le dirons jamais assez, mais votre inscription (gratuite) sur notre site nous est plus que jamais nécessaire pour pouvoir vous envoyer (à temps) diverses informations concernant votre épargne.

Pour vous donner une idée, nous avons publié depuis notre dernier bulletin de novembre des articles sur la légalité des demandes d'actualisation chez Abeille assurances ; sur la récupération des taxes sur dividendes ; sur les déductibilité fiscales en 2023 ; sur l'action tax Athora ; sur les rendements chez Patronale ; sur les critères de choix en branche 21 ; etc. Sans compter deux bulletins spéciaux pour les clients Baloise et Athora, édités dans la foulée de l'envoi des extraits de compte annuels. Tout ça se retrouve sur notre site lignebleue.biz.

Bref, merci à ceux qui sont déjà inscrits, et merci à ceux qui s'inscriront. Par votre meilleure information, notre charge de travail est diminuée et donc, nous pouvons libérer plus de temps pour vous servir.

Éditeur responsable

Bernard Poncé, Gérant de
Ligne Bleue srl
FSMA 0.832.888.322

Avenue du Parc 8
5004 Bouge (Namur)
Tél. : 081 733534
Gsm : 0494 725753

info@lignebleue.biz
www.lignebleue.biz

Correction : M. Degembe.
© Images : Freepik.com et
M. Poncé.

Désabonnement ?

Envoyez-nous simplement
un mail ou un sms avec vos
coordonnées et la mention
« STOP LB ».



Blue Friends Days



Rejoignez-nous à Trooz entre le 25 et le 30 juin.

La formule est désormais connue : nous vous invitons à participer gracieusement à notre prochain **Blue Friends Days**, en toute convivialité. Nous nous retrouverons cette fois-ci à Trooz, au gîte d'Halinsart. En voici quelques détails pratiques :

Lieu : Gîte d'Halinsart, Rue Halinsart 154a - 4870 Trooz.

Dates : Arrivée au plus tôt le dimanche 25 juin à 14.00, et départ au maximum le vendredi 30 à 10.00.

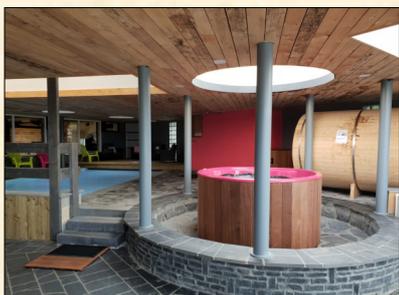
Ce qui vous est offert : Une ou deux nuits (voire plus si disponibilité) avec accès aux installations. Les repas sont à votre charge.

Animations : Diverses présentations auront lieu, comme d'habitude.

Participation : Par concours super simple. Comme Maxime : seule la chance prévaut. :-)

Pour qui : Tous les clients Ligne Bleue peuvent participer.

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS PRATIQUES SUR NOTRE SITE LIGNE BLEUE, RUBRIQUE ACTUALITÉS EN DATE DU 18 AVRIL 2023.





Épargne à long terme

Il est temps !

Les projets du gouvernement sont nombreux. Il en est un qui a retenu notre attention : la disparition prévue de l'épargne à long terme (ELT) à partir de 2024.

Pour rappel, cet avantage fiscal vous permet de récupérer via vos impôts 30 % de la prime versée sur un contrat d'assurance-vie spécifique. Il est possible d'investir en branche 21 (capital garanti) ou en branche 23 (bourse). Pour ceux qui ont terminé leur remboursement de prêt hypothécaire, ou qui sont dans la nouvelle fiscalité régionale, il est possible de déduire les primes ELT. Le montant maximum à verser est de 2.350 € / personne, mais on peut faire moins.

La bonne nouvelle, c'est qu'il est encore temps de souscrire, **mais il ne faut pas traîner**. Si vous n'êtes pas sûr de votre coup, vous pouvez effectuer une simulation fiscale. De toute façon, hormis la première prime, vous n'êtes pas obligé de verser chaque année dans un contrat.

Plus d'infos sur notre site www.lignebleue.biz, rubrique « Actualités », en date du 18 avril.

Peut-on donner un contrat d'assurance-vie ?

Nombreux sont ceux qui ont déjà entendu parler de donation. Lorsqu'elle s'applique à un transfert d'argent, les choses sont assez aisées. Mais saviez-vous qu'il est aussi possible de donner un contrat d'assurance-vie ? C'est une pratique qui peut être intéressante, mais il est bon d'en connaître les tenants et aboutissants.

Nous avons donc publié sur notre site internet une nouvelle fiche pratique qui vous donnera de quoi méditer sur le sujet. Nous en avons également profité pour faire le point sur la situation particulière des contrats Abeille Assurance / AFER Europe.

Rendez-vous dans la section *Librairie* de notre site Internet, rubrique *Fiches pratiques*. Attention : il faut actuellement être inscrit pour y accéder. Si vous n'avez pas d'accès, vous pouvez néanmoins télécharger cette fiche via l'article du 18 avril dans la section « *Actualités / Infos permanentes* ».



AFER Europe

Avez-vous une avance en cours ?

Si la réponse à la question ci-dessus est positive, nous vous invitons avec insistance à vérifier si vous ne l'avez pas ouverte depuis plus de trois ans. Car si c'est le cas, il y a fort à parier qu'elle vous coûte maintenant de l'argent. Il est donc sans doute nécessaire d'y mettre fin, par un remboursement ou une clôture purement administrative.

Si vous ne savez pas quelle est votre situation, vous pouvez bien sûr nous contacter. **Mais vérifiez d'abord sur votre dernier relevé annuel** (reçu en mars) où vous en êtes. La situation d'une éventuelle avance est indiquée en page 3 du relevé.

Baloise Lux.

Déclarez votre contrat

Si vous avez ouvert en 2022 (ou avant) un contrat Profolio ou Crystalfolio chez Baloise Luxembourg, n'oubliez pas que vous devrez en déclarer l'existence dans votre prochaine déclaration d'impôts.

Il faut noter le n° de contrat et la compagnie au cadre XIII, point B, code 1076. Les montants et Sicav tenues ne doivent par contre pas être mentionnés.



Athora

Action taxe et liquidités sur contrat

Bien que proche de la fin, il ne sera pas inutile de rappeler qu'une action taxe est toujours en cours chez Athora sur les contrats Fortune. Toute l'info pratique sur notre site, rubrique « Actualités » en date du 14 janvier 2023.

Ce pourra être l'occasion d'en profiter pour démarrer une souscription à bon compte ou un réinvestissement de même. En fonction de votre situation, ce dernier pourra sans doute diminuer votre cours d'achat moyen, ce qui sera loin d'être idiot après une année boursière 2022 dont il a été fait amplement mention dans le dernier n° de la revue « *Déprime et charcuterie* » de janvier 2023. Mais voilà, l'histoire boursière n'étant pas une autoroute et il faut bien constater que, gentiment, doucement, par petites vagues, les cours reprennent du poil de la bête. Si certains fonds de la gamme Athora stagnent autour de 0 % depuis le début d'année, plus nombreux sont ceux qui tournent autour de 4 à 5 %, et certains en sont déjà à plus de 10 %, dont un fonds durable en action que nombre de nos clients connaissent. Est-ce que ce mouvement va durer ? Aucune idée. Mais quand on investit à long terme, on relativise les choses.

Profitons aussi de l'occasion pour rappeler à tous ceux qui ont des parts de la Sicav Euro-Liquidity que le but du jeu n'est pas de les conserver trop longtemps, sauf bien sûr si un plan d'investissement progressif est en cours. Si vous n'êtes pas sûr de votre situation, regardez d'abord votre dernier relevé annuel. Et contactez-nous ensuite pour voir ce qu'il est possible de faire.